

Présentation



La Communauté de Communes accueille en priorité, dans la limite des places disponibles et sans préférence, les enfants des familles domiciliées dans la Communauté de Communes.

« L'objectif essentiel, pour la Communauté de Communes, en matière de mode de garde, est de proposer une solution pour toutes les familles de notre territoire ». Véronique Ourliac, vice-présidente de la Communauté de Communes.